

# SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2022

**L'an deux mille vingt-deux et le 29 Mars**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie sous la présidence de Mme SCHNEIDER Sylvie, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23/03/2022

Secrétaire : BERTHET Daniel

**Présents** : SCHNEIDER Sylvie, BATTARD Patrick, BERTHET Daniel, DONZEL Jérôme, FEITH Jérôme, JONGMANS Thérèse, LINETTE Séverine, LOVET Céline, MOLLARD André, MOLLOT Henri, STROOBANT Maëlle, VUAGNOUX Philippe.

**Absents** : COUX Emmanuel (procuration de vote), FIAMENGHI Martine (procuration de vote), MOCELLIN Yves.

## OUVERTURE DE SÉANCE

### INFORMATIONS GENERALES

#### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAVOIE

- Mme Le Maire fait le point sur les comités des maires :

**03/03/2022** : Présentation du Schéma de Développement des Energies Renouvelables et du décret tertiaire. Mise en œuvre de l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat), notamment sur le règlement des aides Cœur de Savoie et sur les propositions des modalités de participation aux communes. Point sur la MOUS (Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale) concernant les terrains familiaux des gens du voyage.

**17/03/2022** : Présentation du bilan de l'activité 2021 de la SPL Agence Eco-Mobilité Savoie Montblanc. Tarifs et règlement des transports scolaires.

### COMMISSION URBANISME

#### Autorisations d'urbanisme accordées

- Un permis de construire pour la construction d'une maison d'habitation, au nom de Mme COMPAGNO et M. FERREIRA, Rue au Carré, accordé le 17/03/2022.

- Un permis de construire pour la construction d'une maison d'habitation, au nom de M. MARTINS Jean, Aux Borelles, accordé le 23/02/2022.

- 1 déclaration de travaux pour la pose d'une pompe à chaleur, au nom de M. FAVRE Daniel, Chemin du Rottier, refusée le 03/03/2022.

- 1 déclaration de travaux pour la pose d'une clôture, au nom de M. GARRET Michel, Rue Galloux, accordée le 04/03/2022.

- 1 déclaration de travaux pour la réfection d'une toiture, au nom de M. BATTARD Patrick Rue Pognient, accordée le 18/02/2022.

- 1 déclaration de travaux pour l'installation de panneaux photovoltaïques, au nom de la société soleil vert de France pour le compte de M. COUX Emmanuel, Rue Pognient, accordée le 11/03/2022.

- 1 déclaration de travaux pour la pose d'une clôture, au nom de Mme ZYWERT Fabienne. Chemin de La Chatelle, accordée le 22/03/2022.

Pour information, La SCIC Centrales villageoises Le Solaret a déposé une DP, en date du 25/03/2022, pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit du garage communal.

### **COMMISSION DES TRAVAUX**

Le choix des entreprises pour la réfection du toit de l'Eglise et pour la maintenance et travaux de modernisation de l'éclairage public feront l'objet d'une délibération au cours de la réunion.

### **COMMISSION COMMUNICATION**

La commission a fait le flyer pour la journée éco citoyenne qui aura lieu le 09/04/2022.

Un questionnaire destiné aux habitants de la commune va être préparé au sujet de l'aménagement du Chef-Lieu, intérêts et propositions d'aménagement, réflexion sur la centralité et l'aménagement des abords (salle polyvalente, mairie, école, gîtes...). Une réunion publique aura lieu à ce sujet le 21/05/2022.

### **COMMISSION ENVIRONNEMENT ET TRANSITION ECOLOGIQUE**

Les flyers pour la journée éco citoyenne du 09/04/2022 ont été distribués dans les boîtes aux lettres des habitants de la commune. Les inscriptions pour cette journée sont en cours et à effectuer auprès du secrétariat de la mairie avant le 04/04/2022.

Suite à la livraison du broyeur, une démonstration sera prévue prochainement avec les élus intéressés.

Une réunion de concertation aura lieu le 30/03/2022 avec la Communauté de Communes Cœur de Savoie au sujet des sentiers thématiques aux abords du lac.

### **COMMISSION VIE SOCIALE ET ASSOCIATIVE**

Le repas des aînés de plus de 65 ans aura lieu le 23/04/2022 à la Salle Polyvalente. L'animation sera réalisée par le pianiste chanteur M. PREVOT Pascal.

La cueillette des œufs de Pâques par les enfants de la commune (0 à 11 ans) aura lieu le 18/04/2022 à 11 h autour de la salle polyvalente.

**1- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021** : Le Conseil Municipal approuve le compte des gestion 2021 et le compte administratif de 2021.

### **2- AFFECTATION DES RÉSULTATS**

Le compte administratif 2021 du budget communal fait apparaître un excédent cumulé de fonctionnement de **829 430.97 €** et un déficit cumulé d'investissement de **314 717.60 €** ramené à un déficit de **220 517.60 €** compte tenu des restes à réaliser.

Le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats de l'année 2021 de la manière suivante au budget primitif 2022 :

- Compte 002 : 608 913.37 €
- Compte 1068 : 220.517.60 €

### **3- FISCALITE LOCALE**

Le Conseil Municipal décide de maintenir les taux des 2 taxes locales (FNB et FB) de l'année 2021 pour l'année 2022 :

- Foncier non bâti : 33.65 % - ● Foncier Bâti : 20.74%.

### **4- BUDGET PRIMITIF 2022 (Budget communal)**

Le Budget Primitif 2022 s'équilibre en recettes et en dépenses à **1 567 813 €** (section de fonctionnement) et à **1 334 531 €** (section d'investissement).

Après étude des propositions de Mme Le Maire, le Conseil Municipal décide d'approuver le Budget Primitif 2022.

Le détail des principales dépenses d'investissement est le suivant :

- Acquisitions de terrains pour diverses régularisations d'emprise de terrains concernant la voirie (La Chatelle, Galloux...).
- Fin des travaux de réhabilitation de la salle polyvalente
- Réfection du toit de l'Eglise.
- Désamiantage et réfection du toit du garage communal.
- Diverses études (aménagement de sécurité au Pognient, aménagement sur la centralité du Chef-Lieu et des abords de la salle polyvalente, mairie et école).

### **5- CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA REFECTION DU TOIT DE L'EGLISE**

La commune a lancé une consultation en procédure adaptée afin de choisir les entreprises pour la réfection du toit de l'Eglise.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- déclare que les 2 offres remises par les 2 entreprises (1 pour le lot maçonnerie et 1 pour le lot charpente) sont inacceptables au motif que leurs prix excèdent les crédits budgétaires alloués au marché.
- décide de ne pas procéder à une négociation avec ces 2 offres. Le marché est déclaré infructueux et une nouvelle procédure adaptée sera relancée.

### **6- CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA MAINTENANCE ET LA MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC**

Suite à l'analyse des 5 offres déposées par les entreprises, une négociation et des demandes de précisions avec ces dernières sont actuellement en cours. Le choix de l'entreprise est donc reporté au prochain conseil municipal.

### **7- CONVENTION DE RECOURS A LA MISSION DE SECRETARIAT MUTUALISE ENTRE LA COMMUNE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAVOIE**

Mme Le Maire rappelle que la Communauté de Communes Cœur de Savoie a créé un poste de secrétaire de mairie mutualisé afin de venir en aide aux communes du territoire qui en font la demande. Ce service a notamment pour objectif de répondre aux besoins urgents de remplacement ou de renfort des secrétaires de mairie et syndicats intercommunaux du territoire (remplacement de personnel, aide à la prise de poste, renfort...).

Dans le cadre de cette mission, la collectivité bénéficiaire se verra appliquer le tarif de 250 € par jour complet d'intervention tout frais inclus (rémunération annuelle chargée + frais de déplacement et de mission).

Pour bénéficier de la mission de secrétariat de mairie mutualisé la commune doit conclure au préalable une convention avec la Communauté de Communes Cœur de Savoie.

Le Conseil Municipal approuve la convention de recours à la mission de secrétariat de mairie mutualisé et autorise Mme Le Maire à la signer avec la Communauté de Communes Cœur de Savoie.

## **8- EMPLOI D'ETE**

Le Conseil Municipal décide de créer un emploi temporaire d'adjoint technique du 04/07/2022 au 26/08/2022 pour les fonctions suivantes :

- travaux de peinture, espaces verts, nettoyage des chemins ruraux, ménage de la mairie, salles de réunions, divers.

L'âge minimum pour ce poste est de 18 ans. Les jeunes de Ste-Hélène-du-Lac sont prioritaires. Les candidatures doivent être déposées au secrétariat de mairie.

## **9- AIDE HUMANITAIRE AU PROFIT DE L'UKRAINE**

Mme Le Maire fait le bilan sur la collecte de don en faveur de l'Ukraine organisée par la mairie de Ste-Hélène-du-Lac :

- 20 cartons contenant des gels, shampoings, savons corps, des dentifrices, des brosses à dents pour enfants et adultes, des couches et lait maternisé, des rasoirs et mousses à raser et des Serviettes hygiéniques.

- 10 sacs de couverture ou sacs de couchage (environ une trentaine).

Le tout a rempli la camionnette de la commune et a été apporté au dépôt à Chambéry, géré par la cellule de crise de la Préfecture.

De plus, 3 familles se sont proposées pour accueillir des réfugiés ukrainiens.

Le Conseil municipal décide :

- de proposer les 2 appartements inoccupés de la commune afin d'accueillir 2 familles Ukrainiennes. Un groupe de travail d'élus va se réunir prochainement afin de mettre en place cet accueil. Un appel auprès des habitants sera lancé pour aménager les logements (vaisselle, meubles, aide pour l'accueil...).

- de faire un don d'un montant de 1 000 € au fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) activé par le Centre de crise et de soutien du MEAE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,  
Mme SCHNEIDER Sylvie.

